

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 25 mai 2020**

DEL.2020.05.25-006 - Convention d'entente entre la Ville de Parempuyre et la Ville de Blanquefort pour la construction et la gestion d'une piscine intercommunale – Désignation des représentants de la ville de Parempuyre.

L'an deux mil vingt, le vingt cinq mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 29
- Nombre de procurations : /
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

28 MAI 2020

Bureau du Courrier

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

DEL.2020.05.25-006 - Convention d'entente entre la Ville de Parempuyre et la Ville de Blanquefort pour la construction et la gestion d'une piscine intercommunale – Désignation des représentants de la ville de Parempuyre.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.5221-1 et L.5221-2 ;
- Vu la délibération n° 2019.09.23-06 en date du 23 septembre 2019 par laquelle le Conseil municipal a décidé de conclure une convention d'entente entre la Ville de Blanquefort et la Ville de Parempuyre pour la construction et la gestion d'une piscine intercommunale ;

Madame le Maire expose que :

Afin de répondre aux besoins de leurs habitants, les Villes de Parempuyre et de Blanquefort ont décidé de réaliser une piscine intercommunale. L'objectif premier de cet équipement est de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre et, en priorité, aux élèves scolarisés sur les établissements primaires des deux villes. Plus généralement, la future piscine sera bien entendu ouverte à l'ensemble de la population des deux villes qui pourra bénéficier du même tarif.

Il est prévu :

- La réalisation d'un grand bassin de 25 m x 10 m comprenant quatre lignes d'eau,
- La réalisation d'un bassin d'apprentissage de 10 m x 10 m d'une profondeur d'environ 1,40 mètres qui permettra de faciliter la gestion d'activités supplémentaires tout en bénéficiant d'une gestion sanitaire et énergétique optimisée (système de filtration et chauffage des bassins indépendants),
- Un espace de jeux d'eau pour les enfants (pataugeoire ~20m²) et un solarium,
- La création d'un parking (~127 places).

Les deux communes ont décidé de conclure, pour ce faire, une convention d'entente qui régit leurs relations administratives et financières sur ce projet.

En application des dispositions de l'article L.5221-2 du Code général des collectivités territoriales, les questions d'intérêt commun relevant de la convention d'entente sont débattues dans des conférences où chaque conseil municipal est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres désignés au scrutin secret.

Après avoir recueilli les candidatures suivantes :

- Pour la liste Vivons Parempuyre : Benjamin DERVIEUX, Nicky GUILBAULT, Marc VERDIER
- Pour la liste Parempuyre Avenir : Henri LAGARRIGUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE

Après en avoir délibéré au scrutin secret

Résultat des votes :

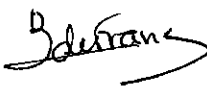
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Nombre de suffrages exprimés	29
Liste Benjamin DERVIEUX	22
Henri LAGARRIGUE	7

Benjamin DERVIEUX, Nicky GUILBAULT Marc VERDIER ont été élus membres de la Commission spéciale devant siéger au sein de la conférence créée dans le cadre de la convention d'entente conclue entre les villes de Parempuyre et Blanquefort.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 25 mai 2020




Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

